

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 19 octobre 2021 à Morzine

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, VOIRIN Pierre, CASTEX Margaux, et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Belleaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Délégués excusés :

VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps)

Délégués présents sans droit de vote :

GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand)
GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)
BOYAT Sylvie (DS Seytroux)
CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), VINCENTI Sabine (chargée de mission Petite enfance)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 13 octobre 2021

1- Approbation du PV de séance de la réunion du 14 septembre 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 14 septembre 2021.

2- Installation d'un nouveau conseiller communautaire pour la commune de Lullin

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la démission de José CRAYSTON de son poste de conseiller communautaire et tient à souligner l'importance du travail qu'il a accompli en tant que conseiller délégué. Il souhaite la bienvenue à Rémy VUATTOUX qui prend sa place au sein du conseil communautaire.

3- Petite enfance : présentation du projet de territoire

Lisa D'ARNOUX, du cabinet ENEIS by KPMG, présente aux membres du conseil communautaire le projet de territoire Petite enfance du Haut-Chablais (voir présentation en annexe).

Gérald LOMBARD tient à remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce projet, qui a mis plus de temps à sortir que prévu en raison de la crise sanitaire.

Yannick TRABICHET, concernant le poste itinérant, souligne que cette action semble difficile à réaliser pour le moment compte tenu du statut associatif des gestionnaires des crèches.

Sabine VINCENTI rappelle que le projet de territoire présente des actions interdépendantes et que l'audit qui sera réalisé sur les différents modes de portage va nécessairement impacter d'autres actions. Elle précise que l'objectif du projet de territoire est de dresser un plan d'actions qui découle des besoins exprimés sur le territoire, et de se doter d'un outil qui permette, au cas où, de pouvoir changer le mode de gestion des structures, sachant qu'il y a déjà eu des alertes et qu'il convient de préparer l'avenir.

Yannick TRABICHET aimerait savoir si le portail famille serait réservé à la petite enfance uniquement. Gérald LOMBARD souligne que d'autres choses pourront venir s'y greffer mais que le portail n'aura pas vocation à remplacer les outils actuels. Stéphane PUGIN-BRON précise que les inscriptions aux crèches ne pourront pas se faire sur ce portail car la CCHC ne doit pas s'immiscer davantage dans le fonctionnement des associations (risque d'associations transparentes). Sabine VINCENTI souligne que l'idée principale est de se mettre à la place des familles pour savoir ce qu'elles ont besoin, et de se mettre dans le rôle de facilitateur pour les familles du territoire.

Gérald LOMBARD rappelle que le projet de territoire petite enfance s'inscrit dans le Contrat Territorial Global qui sera présenté au conseil communautaire lors de la réunion du 23 novembre 2021. Sabine VINCENTI précise qu'il faut le voir comme une feuille de route pour le mandat actuel. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que ce projet de territoire est la partie CCHC du CTG.

Aube MARULLAZ quitte la séance.

4- Marchés publics : groupement de commande pour le contrôle de l'air intérieur dans les ERP

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la loi Grenelle 2 a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible. Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- dès 2018 étaient concernées les écoles maternelles, élémentaires et crèches,
- depuis 2020, ce sont les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré,
- à partir du 1^{er} janvier 2023 pour tous les autres établissements recevant du public (EHPAD, musées, gymnase...).

Afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, il propose de constituer un groupement de commande pour la réalisation des diagnostics de la qualité de l'air. Les communes de Morzine, Montriond, Les Gets, La Côte d'Arbroz, Seytroux, Vailly, Lullin, La Forclaz, La Vernaz, Le Biot et le SIVU du Val d'Hermone seraient d'ores et déjà intéressés pour participer à ce groupement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (Emmanuel REY s'abstient), décide de constituer ce groupement de commande et autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive ainsi que ses avenants éventuels.

5- Personnel

5.1 Création d'emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de créer des emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier d'activité :

- service Sentiers : un poste du 1^{er} au 30 novembre 2021,
- service Bâtiments : un poste qui viendrait renforcer l'équipe (1 responsable et 1 annuel), du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022,
- services Déchets et coursives :
 - déchetterie de Vailly : 1 poste à 18h par semaine, du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022,
 - chauffeur collecte Vallée d'Aulps : 3 postes du 1^{er} décembre 2021 au 30 avril 2022,
 - déchets/coursives Avoriaz : 1 poste du 15 novembre 2021 au 30 avril 2022 et 3 postes du 1^{er} décembre 2021 au 30 avril 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

5.2 Augmentation du temps de travail de la coordinatrice du réseau des bibliothèques

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que le Bureau a validé l'augmentation du temps de travail de la coordinatrice du réseau des bibliothèques qui passerait de 80 à 100 %. Après avis favorable du Comité technique du CDG74, il propose donc de modifier son poste à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de ce poste.

6- Foncier

6.1 Gendarmerie de Montriond : passation d'un nouveau bail avec l'État

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le bail passé avec l'État pour la gendarmerie de Montriond est arrivé à échéance le 31 mars 2021. Il précise que les services de l'État viennent seulement de donner les éléments nécessaires à l'établissement d'un nouveau bail de 9 ans qui démarrera donc le 1^{er} avril 2021 pour s'achever le 31 mars 2030, sur la base d'un loyer annuel de 182 555,25 € soit 20 900 € de plus par an que l'ancien bail.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ce nouveau bail.

6.2 Camping de La Baume : passation d'un bail emphytéotique avec la commune

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que le camping municipal de La Baume fait l'objet, depuis une dizaine d'année, d'une convention d'utilisation par la CCHC sur la période du 1^{er} novembre au 30 avril pour héberger des saisonniers en habitat mobile. Le coût pour la CCHC est de 20 000 € par an auxquels s'ajoutent les frais d'électricité et de remise en état.

Il précise que des travaux conséquents sont à réaliser pour remettre aux normes le camping, travaux que la commune n'a pas les moyens de financer seule. Il est proposé que la commune mette à disposition le camping à la CCHC sous forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans avec les conditions suivantes :

- réalisation par la CCHC entre 2022 et 2023 de travaux d'investissement pour un montant minimal d'autofinancement de 350 000 € (selon les plans d'architecte joint au bail plus la mise aux normes de l'assainissement non collectif, la clôture, des emplacements complémentaires). Le programme d'investissements définitif sera défini en collaboration avec la commune. La durée du bail pourra être prolongée si le programme d'investissement dépassait 350 000 € d'autofinancement communautaire.
- à l'issue du bail, les bâtiments et aménagements reviendront sans soulte financière à la commune
- en cas de rupture anticipée du bail, la commune devra verser à la CCHC le solde de l'amortissement des bâtiments et aménagements

- coût annuel du bail à l'euro symbolique
- utilisation exclusive du camping pour des saisonniers en habitat mobile. Le camping ne pourra en aucun cas être utilisé comme aire d'accueil des gens du voyage
- mise à disposition du camping à la commune pour 1 € entre le 15 juin et le 15 septembre de chaque année pour une utilisation touristique. Toutes les dépenses liées à cette utilisation (eau, électricité, entretien du site) seront à la charge exclusive de la commune. Si cette mise à disposition n'était pas possible une année pour une cause liée à la CCHC, cette dernière devra verser une indemnité équivalente à 80 % de la moyenne des recettes estivales communales des trois années précédentes. Pendant les travaux liés à la convention, des contraintes d'exploitation pourront être imposées à la commune.
- entretien du site à charge de la CCHC (bâtiments, aménagements, allées, haies, pelouse, STEP,...) sauf pendant la période de mise à disposition à la commune. La taille des haies et la première tonte devront être effectuées avant cette mise à disposition.

Jean-François MENOUD souligne que son conseil municipal a pris position sur le sujet lors de sa réunion du 14 octobre et a validé (5 voix pour, 4 voix contre et 3 abstention) la passation de ce bail emphytéotique. Il estime qu'il s'agit là d'une opération « gagnant-gagnant » car le coût des travaux à réaliser représenterait un an et demi d'investissement pour le budget de la commune. Concernant les résultats du vote par son conseil, il précise qu'il s'agit là d'une question d'affectif dans la mesure où le camping est le seul équipement géré par la commune. Il estime quant à lui que ce n'est pas la vocation d'une commune de 300 habitants de gérer un camping qui est utilisé majoritairement par la CCHC.

Maryse GREMAT s'interroge sur l'équilibre du montage financier envisagé. Stéphane PUGIN-BRON précise que la gestion du camping l'hiver sera toujours déficitaire mais qu'il ne devrait pas y avoir de surcoût pour la CCHC dans la mesure où l'annuité d'emprunt viendra remplacer le coût de la location actuelle.

Sophie MUFFAT rappelle la fermeture en période hivernale du camping de Saint Jean d'Aulps, camping qui accueille actuellement plusieurs agents permanents de la CCHC, et précise que des emplacements pourraient alors être mis à leur disposition au camping de La Baume. Jean-François MENOUD précise que le réseau d'assainissement est à revoir et rappelle que la commune souhaite que le camping reste utilisé l'été par les touristes. La réservation d'emplacements pour des permanents devra donc être limitée.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER s'interroge sur les critères d'attribution des emplacements. Fabien TROMBERT précise que les réservations sont prises par ordre d'arrivée (sur présentation d'un contrat pour un travail sur le Haut-Chablais).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un bail emphytéotique avec la commune de La Baume.

7- Finances

7.1 Dossiers de financement DETR 2022

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que les dossiers de demande de financement au titre de la DETR 2022 sont à déposer avant le 26 novembre 2021 et qu'une priorité sera accordée aux projets dont les travaux seront prêts à démarrer dans le courant de l'année 2022. Le taux de base est de 20 % mais pourra être réévalué de 10 ou 20 % si le projet répond à des critères de la stratégie Eau-Air-Sol. Compte-tenu des opérations prioritaires retenues par le Préfet de la Haute-Savoie, Monsieur le Président propose de prioriser les demandes suivantes pour la CCHC :

1. Bâtiments et équipements publics intercommunaux : Modernisation et mise aux normes des vestiaires du terrain de football de Bellevaux pour un montant de 500 000 € HT (452 000 € de travaux, 40 680 € de maîtrise d'œuvre et 7 320 € de divers)

2. Économie – accueil des saisonniers : Création de logements pour les saisonniers à Saint Jean d'Aulps – phase 2 pour un montant de 886 738 € HT (769 400 € de travaux et 117 338 € de maîtrise d'œuvre)

Si jamais la reconstruction de la déchetterie des Gets n'était pas prise en compte dans la DSIL 2022, il conviendrait peut-être de la positionner comme priorité 3 de la DETR/DSIL 2022.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER aimerait savoir si le montant annoncé pour la réfection des vestiaires du terrain de foot de Bellevaux est seulement une estimation pour une demande de subvention ou si le projet est d'ores et déjà acté. Stéphane PUGIN-BRON souligne que la consultation devrait partir en février 2022 et que ce sera au moment du vote du budget que le conseil communautaire devra se prononcer.

Yannick TRABICHET trouve que ce projet est démesuré par rapport au nombre de licenciés du club. Elle considère que demander une subvention DETR pour ce projet revient à s'engager à le réaliser. Elle estime par ailleurs qu'il sera difficile de défendre le projet de gymnase après ce projet de vestiaires.

Jean-Louis VUAGNOUX comprend cet avis personnel mais rappelle l'état des vestiaires actuels qui ne sont pas aux normes et qui ne permettent pas d'accueillir les joueurs dans de bonnes conditions. Christophe MUTILLOD comprend tout à fait que les vestiaires actuels ne conviennent pas mais vu le coût annoncé, il invite à comparer le projet avec d'autres réalisations locales et de revoir le budget en conséquence.

Henri-Victor TOURNIER ne comprend pas comment certains élus peuvent refuser ce soir de s'engager dans ce projet alors que le projet de parking au terrain de Montriond (150 000 €) a été approuvé sans aucune discussion.

Yannick TRABICHET s'interroge sur le caractère structurant de ce projet. Elle précise par ailleurs que le coût de l'accès n'est pas intégré dans l'étude.

Christophe MUTILLOD se demande si un aménagement en 2 phases ne pourrait pas être envisagé, ce qui permettrait de demander une subvention sur l'intégralité du projet mais de ne s'engager que sur la 1ère phase. Stéphane PUGIN-BRON propose de demander au maître d'œuvre si cette solution est possible.

Monsieur le Président propose de revenir sur le sujet lors du conseil du 23 novembre.

7.2 Dossiers de financement CDAS 2022 – Canton de Thonon

Point reporté à l'ordre du jour de la réunion du 23 novembre 2021

8- Transport scolaire : refacturation aux communes du coût du service non pris en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC est compétente en matière de transport scolaire pour le ramassage des élèves subventionnés par la Région (primaire et secondaire / établissements situés à + de 3kms du domicile). Il précise que, certaines communes ayant souhaité que le ramassage comprenne également les élèves non subventionnés, la CCHC doit maintenant refacturer aux communes concernées le coût de ce service supplémentaire. Pour ce faire, et en l'absence de conventions signées, le Service de Gestion Comptable de Thonon demande à ce que des délibérations concordantes soient prises entre la CCHC et les communes afin de justifier les montants à refacturer pour les années 2018 à 2020. En parallèle, il ajoute que la CCHC doit également régler les communes titulaires du marché de transport pour leurs prestations réalisées.

	TOTAL		
	A payer	A refacturer	Solde
Bellevaux	65 731,11 €	58 131,54 €	7 599,57 €
La Côte d'Arbroz	85 548,56 €	46 768,88 €	38 779,68 €
La Forclaz	94 462,62 €	76 139,56 €	18 323,06 €
La Vernaz	57 948,88 €	28 991,86 €	28 957,02 €
Vailly	69 554,96 €	61 000,28 €	8 554,68 €
Morzine		5 033,69 €	-5 033,69 €
La Baume		402,37 €	-402,37 €
Le Biot		111 243,42 €	-111 243,42 €

Jean-Louis VUAGNOUX fait part de son mécontentement dans la mesure où sa commune n'a toujours pas été réglée pour le service réalisé sur les 3 dernières années scolaires, ce qui n'est pas acceptable. Par ailleurs, il s'interroge sur les chiffres présentés car ceux-ci sont différents de ceux qui lui avaient été communiqués initialement.

Charles-Henri MONTET tient à signaler que les chiffres qui avaient été initialement communiqués à la commune étaient erronés car il ne comprenaient pas le coût du service réalisé par la société Les Moineaux, service qu'il convient également de refacturer à la commune pour la part non subventionnée par la Région.

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de valider les montants de ces refacturations et d'autoriser Monsieur le Président à passer une convention avec chacune des communes concernées afin de fixer les modalités de refacturation à compter de l'année scolaire 2021-2022.

Jean-Louis VUAGNOUX, Célia BERNAZ et Emmanuel REY s'abstiennent.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette refacturation et charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 26 octobre 2021 à 18h au Biot, le mardi 23 novembre 2021 à Vailly et le mardi 14 décembre 2021 à 18h à Lullin.

Au Biot, le 25 octobre 2021

Le Président
Fabien TROMBERT



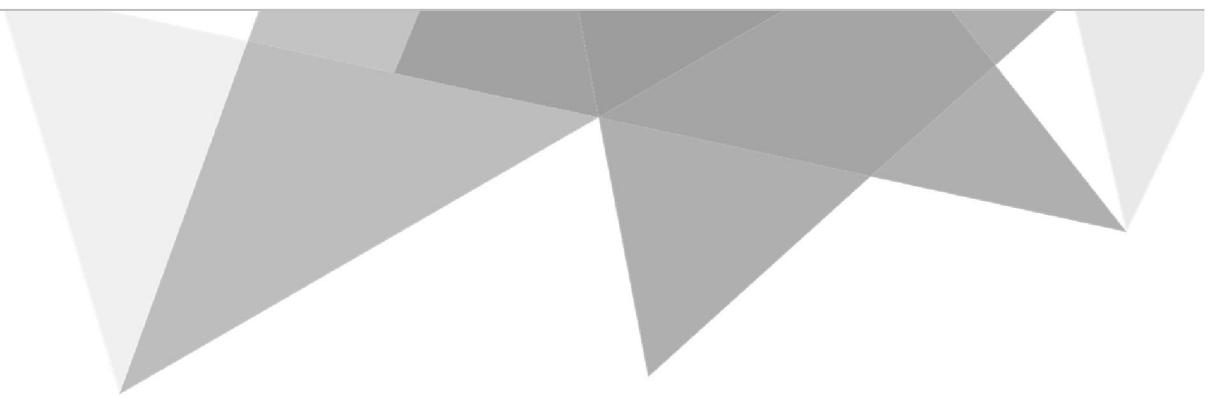
19 OCTOBRE
2021

ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE PETITE ENFANCE POUR LE HAUT-CHABLAIS

Conseil communautaire

CCHC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

EG
ENEIS
by **KPMG**



1/ LA MÉTHODOLOGIE



LA MÉTHODOLOGIE



Sept. 2019 – Octobre 2020



Janvier – Juin 2021



Juin - Septembre 2021

Projet de territoire Petite Enfance

Etapes

Phase 1 : Diagnostic partagé du territoire

- › Cadrage et lancement de la démarche
- › Analyse quantitative et qualitative des besoins dans le domaine de la Petite enfance
- › Elaboration et présentation du diagnostic

Phase 2 : Concertation

- › Benchmark
- › Différents temps de concertation
 - › 2 février 2021 : *Diagnostic enrichi*
 - › 20 mars 2021 : *Horizon Petite Enfance et Familles*
 - › 18 mai 2021 : *Commission Petite Enfance élargie*
- › Rédaction d'une note de synthèse présentant les enjeux de la Petite enfance identifiés et les orientations stratégiques
- › Présentation de la note de synthèse au bureau communautaire

Phase 3 : Plan d'actions

- › Préparation et animation de 3 groupes techniques de déclinaison de la stratégie communautaire
- › Rédaction du plan d'actions
- › Restitution du plan d'actions à la Commission
- › Puis au bureau communautaire

CTG

Présentation CAF bureau comm. 19 février

3 ateliers de concertation juillet et sept.

Ctg signée 31 dec.

2/ RAPPELS DU DIAGNOSTIC



LES ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE DIAGNOSTIC

1. Adapter les accueils des jeunes enfants en donnant une place centrale à la famille et son rythme de vie

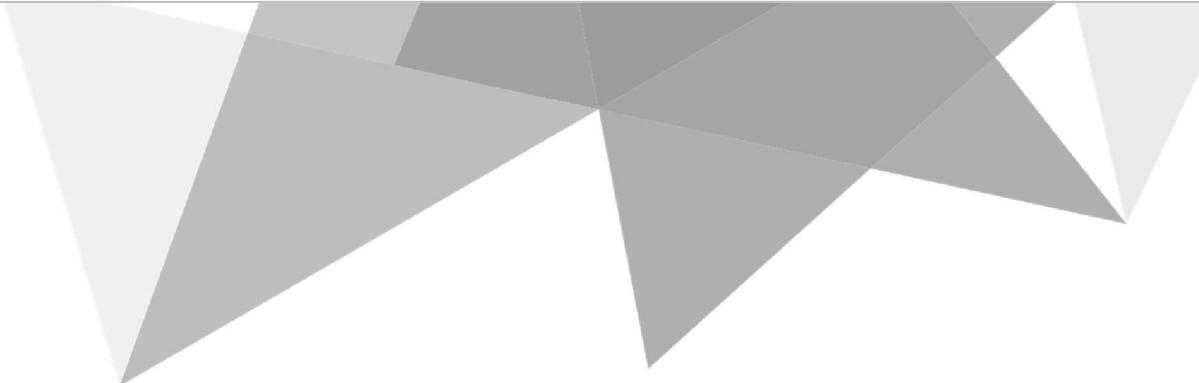
- **Un taux de couverture des besoins satisfaisant** avec une place prépondérante de l'accueil individuel (en baisse)
- **Des besoins croissants en EAJE** face aux tendances démographiques
- **La nécessité de valoriser le métier d'assistant maternel** dans une logique de stabilisation des professionnels en place
- Des enjeux **d'accès à l'offre d'accueil collectif** et d'optimisation des taux d'occupation

2. Améliorer et faciliter l'information et l'accompagnement des familles

- Une **mission d'information et d'orientation des familles** à investir pour la CCHC
- Une **montée en puissance des services du RAM** pour répondre à toutes les familles du territoire
- **Décloisonner les actions de la Petite Enfance** entre les différents acteurs en présence sur le territoire

3. Clarifier le pilotage et les modalités de partenariats de la politique Petite Enfance

- Une coordination entre la CCHC et les EAJE qui **se consolide au-delà du rôle de financeur**
- Une réflexion à engager **sur le positionnement de la CCHC vis-à-vis de ces opérateurs**
- Une **dynamique partenariale** qui tend à se renforcer : une volonté d'amélioration du **travail en réseau des acteurs** de la petite enfance et de l'enfance pour faciliter le quotidien des familles



3/ LA STRATÉGIE DU PROJET DE TERRITOIRE



DES VALEURS PARTAGÉES PAR LA CCHC AUTOUR DE LA PETITE ENFANCE

La Petite enfance est la période comprise **entre la grossesse et l'âge où l'enfant devient plus autonome** et moins dépendant des adultes.

La Petite enfance est un **écosystème** où chacun a une place citoyenne autour des **intérêts supérieurs de l'enfant**.

La Petite enfance regroupe **l'accueil de l'enfant au sens large, au rythme de son évolution**.



> **Cette définition questionne :**

- Le positionnement de la CCHC et les missions qu'elle souhaite porter en matière de petite enfance ;
- Des synergies entre Petite Enfance, enfance et famille à retranscrire dans le projet de territoire ;
- Des rôles à préciser à la fois entre les échelons territoriaux mais aussi entre les acteurs gravitant autour de la petite enfance.

Compétence n°11 : Action sociale

11.1- Organisation et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Dans le cadre de cette compétence, la CCHC pourra apporter une aide à l'investissement et/ou de fonctionnement aux Maisons d'Assistantes Maternelles qui pourraient voir le jour selon des modalités définies par le conseil communautaire.

11.2- Financement, gestion et animation d'un réseau de crèches comprenant :

- ✓ *L'Outa à Morzine,*
- ✓ *Les Minots à Avoriaz,*
- ✓ *Les P'tits Gations aux Gets,*
- ✓ *Les P'tits Mouzets à La Baume,*
- ✓ *Les Bout'chou du Brevon à Vailly.*

La communauté de communes a la charge :

- du financement des associations qui gèrent ces crèches,
- des coûts d'investissement et d'entretien des bâtiments, ou parties de bâtiment, qui accueillent ces crèches.

La communauté de communes pourra si nécessaire créer de nouvelles places de crèches là où le besoin s'en fera sentir.



UNE STRATÉGIE QUI REPOSE SUR PLUSIEURS PRINCIPES

- **Une nouvelle vision partagée de la Petite Enfance, propre au territoire :**

Une volonté clairement affichée par la CCHC d'intégrer la notion du parcours du jeune enfant et de la famille au cœur de son projet pour améliorer sa qualité de vie et favoriser son épanouissement sur le territoire. Pour cela, elle souhaite pouvoir renforcer son action en terme de petite enfance et parentalité et améliorer les passerelles avec les politiques enfance jeunesse.

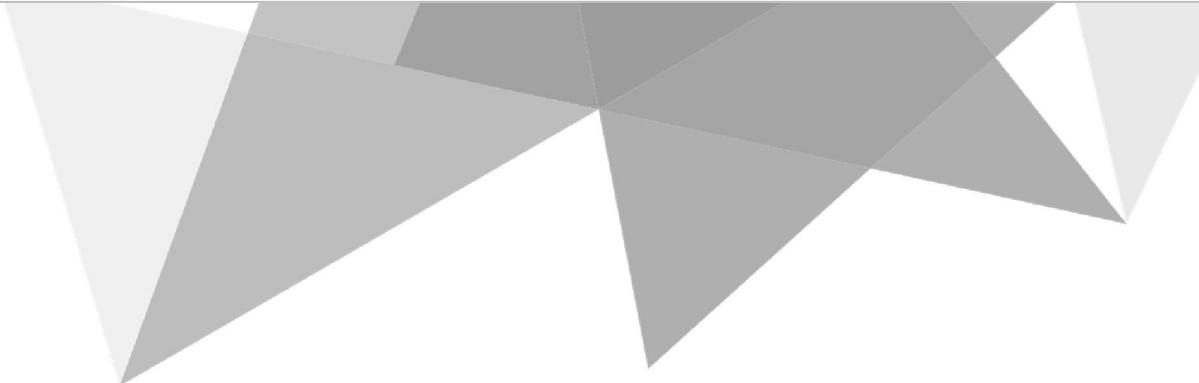
- **Une montée en puissance progressive de la politique Petite Enfance à l'échelle de la CCHC se traduisant par :**

- > L'affirmation du rôle de la CCHC comme garant du service public : pour cela, elle souhaite davantage s'impliquer dans la constitution et la sécurisation de l'offre sur son territoire aux côtés des EAJE existants
- > Un ajustement éventuel de ses statuts
- > L'inscription du projet de territoire Petite Enfance dans un projet de citoyenneté et de vivre ensemble pour garantir l'inclusion de tous les publics (notamment les publics en situation de handicap) et tenir compte des spécificités de son territoire (saisonnalité, présence des familles anglophones...)

- **Un triple rôle de la CCHC :**

- > Porteur de la politique Petite Enfance via un soutien aux structures existantes et la création de nouvelles offres en cohérence avec les besoins (quelque soit le mode de gestion)
- > Coordinateur entre les différentes parties prenantes de la gouvernance territoriale (communes, partenaires, professionnels...)
- > Facilitateur et animateur des projets relevant d'un intérêt communautaire

- **Une articulation avec les démarches en cours impactant le territoire et l'offre à destination des jeunes enfants et des parents (notamment la CTG)**



4/ PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION



LES APPRENTISSAGES DE LA DERNIÈRE PHASE

29.06 Ateliers de travail

Co-rédaction des fiches actions

- Définition des objectifs de chacune des actions
- Précisions des modalités opérationnelles
- Identifications des leviers et freins potentiels
- Fléchage des partenaires
- Calendrier

12.07 Réunion gouvernance et priorisation

En présence de M. le Président de la CC, M. le Vice-Président, M. le DGS

- Présentation des actions
- Identification des actions prioritaires : renforcer la diffusion des informations, auditer les modes de gestion et expérimenter de nouveaux modes, créer un portail famille, créer des espaces partagés, créer un pool ressource itinérant, EAJE, horaires élargis,

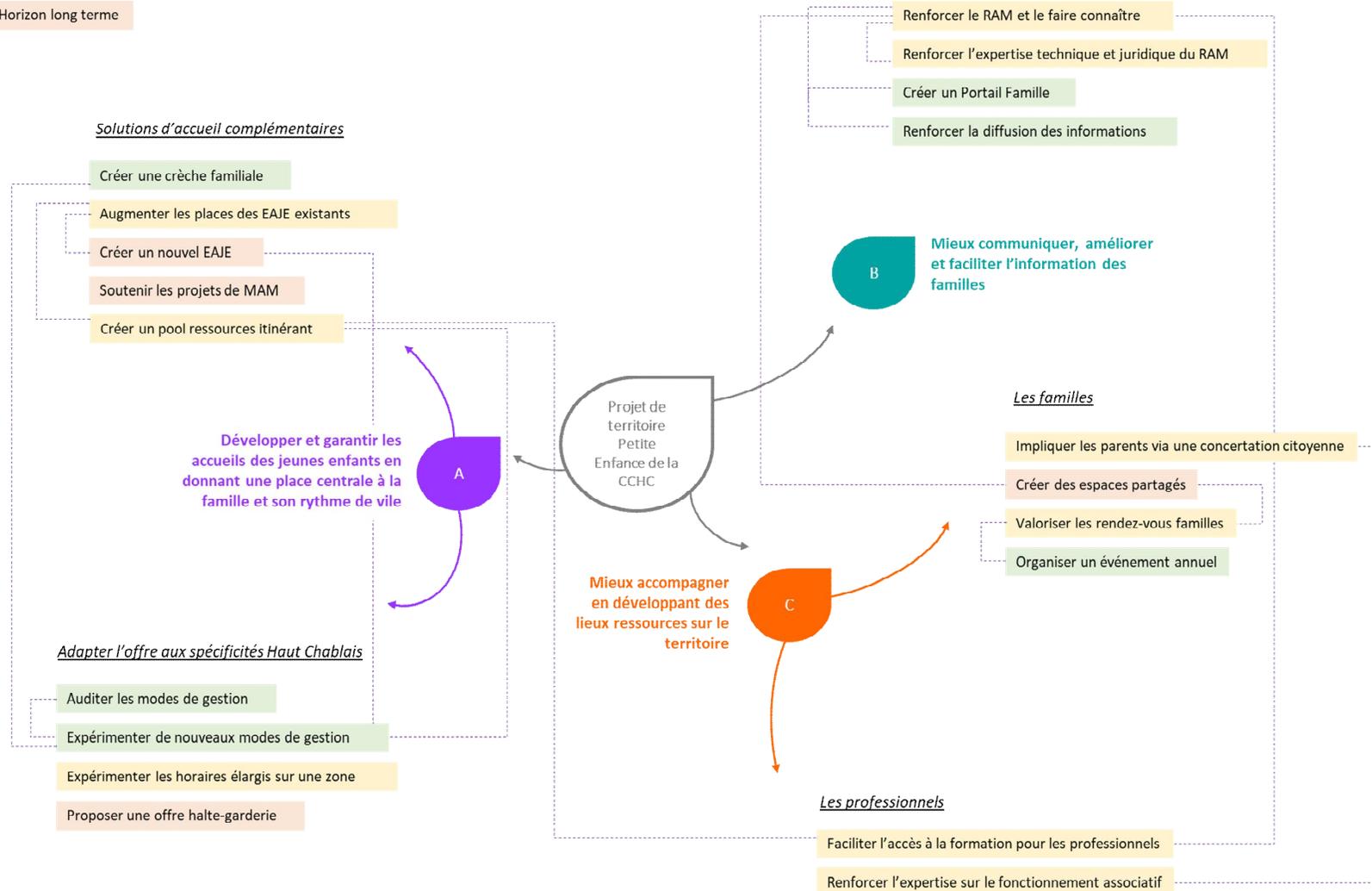


LE PLAN D' ACTIONS PETITE ENFANCE : 19 FICHES ACTION

Horizon court terme

Horizon moyen terme

Horizon long terme





AXE A : DÉVELOPPER ET GARANTIR LES ACCUEILS DES JEUNES ENFANTS EN DONNANT UNE PLACE CENTRALE À LA FAMILLE ET SON RYTHME DE VIE

A1. Offrir des solutions d'accueil complémentaires pour les 0-3 ans

Actions	Descriptif
A1.1 Créer une crèche familiale	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une offre diversifiée pour maintenir le tissu d'ASMAT existant et répondre aux besoins des familles (offre mixant temps individuels et collectifs) Réaliser une enquête auprès des ASMAT et un benchmark afin de définir les contours des services de cette future offre, identifier le lieu opportun
A1.2 Développer les places au sein des structures existantes	<ul style="list-style-type: none"> Pour répondre à la tension sur l'offre, ces actions ont vocation à renforcer l'offre : en priorité sur l'existant et si le besoin se fait ressentir à terme avec une nouvelle structure
A1.3 Créer un nouvel EAJE	<ul style="list-style-type: none"> Pour cela, une étude prospective démographique et une analyse fine de la tension par secteurs géographiques seront nécessaires
A1.4 Soutenir les projets de MAM	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les porteurs de projets : identifier les locaux, flécher les territoires dans le besoin, etc...
A1.5 Créer un pool ressource itinérant	<ul style="list-style-type: none"> Recruter un pool itinérant (CCHC) dont les missions seront de pallier aux absences ponctuelles et de renforcer les équipes, partager des bonnes pratiques



AXE A : DÉVELOPPER ET GARANTIR LES ACCUEILS DES JEUNES ENFANTS EN DONNANT UNE PLACE CENTRALE À LA FAMILLE ET SON RYTHME DE VIE

A2. Adapter l'offre à la spécificité du Haut-Chablais et anticiper l'évolution des comportements des familles

Actions	Descriptif
A2.1 Auditer les modes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Dans une volonté d'optimiser et de garantir l'offre d'accueil sur le territoire, la CCHC souhaite réaliser un audit des différents modes de gestion envisageables et le potentiel de diversification compte tenu des spécificités du territoire
A2.2 Expérimenter de nouveaux modes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Cette action se tiendra en deux : une première phase de réalisation de l'audit, et une seconde dédiée à l'expérimentation d'un mode de gestion jugé opportun
A2.3 Expérimenter les horaires élargis sur une zone du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de permettre aux familles de concilier vie de famille et vie professionnelle, il s'agit d'expérimenter un service d'horaires élargis • Cette expérimentation permettra d'évaluer l'opportunité et la faisabilité (technique et financière) sur le territoire
A2.4 Proposer une offre d'accueil occasionnel offrant aux parents une zone de répit	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une offre nouvelle répondant aux attentes ponctuelles des parents • Cette action devra étudier le type de service le plus opportun : crèche parentale, halte garderie et/ou jardin d'enfants



AXE B : MIEUX COMMUNIQUER, AMÉLIORER ET FACILITER L'INFORMATION DES FAMILLES

Actions	Descriptif
B.1 Renforcer le RAM et le faire connaître	<ul style="list-style-type: none"> Faire monter en puissance le RAM tant dans ses compétences que dans sa visibilité et son action auprès des familles, pour en faire un guichet unique, via :
B.2 Renforcer l'expertise technique et juridique du RAM	<ol style="list-style-type: none"> La redéfinition de son projet pédagogique L'amélioration de sa communication (image, plaquette, campagne de sensibilisation) Développer des points relais sur le territoire <p>Avec l'appui d'une nouvelle ressource humaine (1ETP)</p>
B.3 Créer un portail famille	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier les démarches pour les familles en créant un portail web : information, démarches en ligne, agenda ... Créer une articulation entre l'offre dématérialisée et le guichet unique de la Petite Enfance (RAM)
B.4 Renforcer la diffusion des informations	<ul style="list-style-type: none"> Donner de la visibilité aux outils existants (listing, tutoriels, livret d'accueil...) Renforcer la communication par une cartographie de l'existant et un bulletin trimestriel / annuel



AXE C : MIEUX ACCOMPAGNER EN DÉVELOPPANT DES LIEUX RESSOURCES SUR LE TERRITOIRE

C.1 Mieux accompagner les familles

Actions	Descriptif
C1.1 Permettre aux parents de s'impliquer grâce à une concertation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une grande concertation des familles sur le territoire Soutenir les parents et les inciter à s'impliquer dans le fonctionnement associatifs
C1.2 Créer des espaces partagés	<ul style="list-style-type: none"> Afin de favoriser les échanges et les rencontres, le développement de lieux partagés, hybrides, éventuellement itinérants sur l'ensemble du territoire est envisagé : espace de lien Enfants-Parents, espaces d'informations (en lien avec le RAM), espace détente, espace de ressources individuelles, etc...
C1.3 Valoriser les rendez-vous à hauteur de parents	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier la programmation des rendez-vous proposés pour s'inscrire dans la réponse aux besoins : éveil, différentes tranches d'âges, thématiques moins sélectives, moments conviviaux...
C1.4 Organiser un événement annuel festif	<ul style="list-style-type: none"> Organiser chaque année un événement réunissant les familles, les professionnels, les collectivités, les partenaires, les associations, etc... Un temps fort permettant d'informer, animer, partager des pratiques et donner de la visibilité



AXE C : MIEUX ACCOMPAGNER EN DÉVELOPPANT DES LIEUX RESSOURCES SUR LE TERRITOIRE

C.2 Mieux accompagner les professionnels

Actions	Descriptif
C2.1 Faciliter l'accès à la formation pour les professionnels	<p>Dans une volonté de renforcer et encourager la professionnalisation, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Recenser l'offre existante à l'échelle extra-territoriale• Identifier les besoins de formations (notamment sur le fonctionnement associatif)• Participer à l'organisation de temps forts de formation• Maintenir l'offre de formation continue en ligne
C2.2 Renforcer l'expertise sur le fonctionnement associatif	

CALENDRIER DE DEPLOIEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE PETITE ENFANCE DE LA CCHC

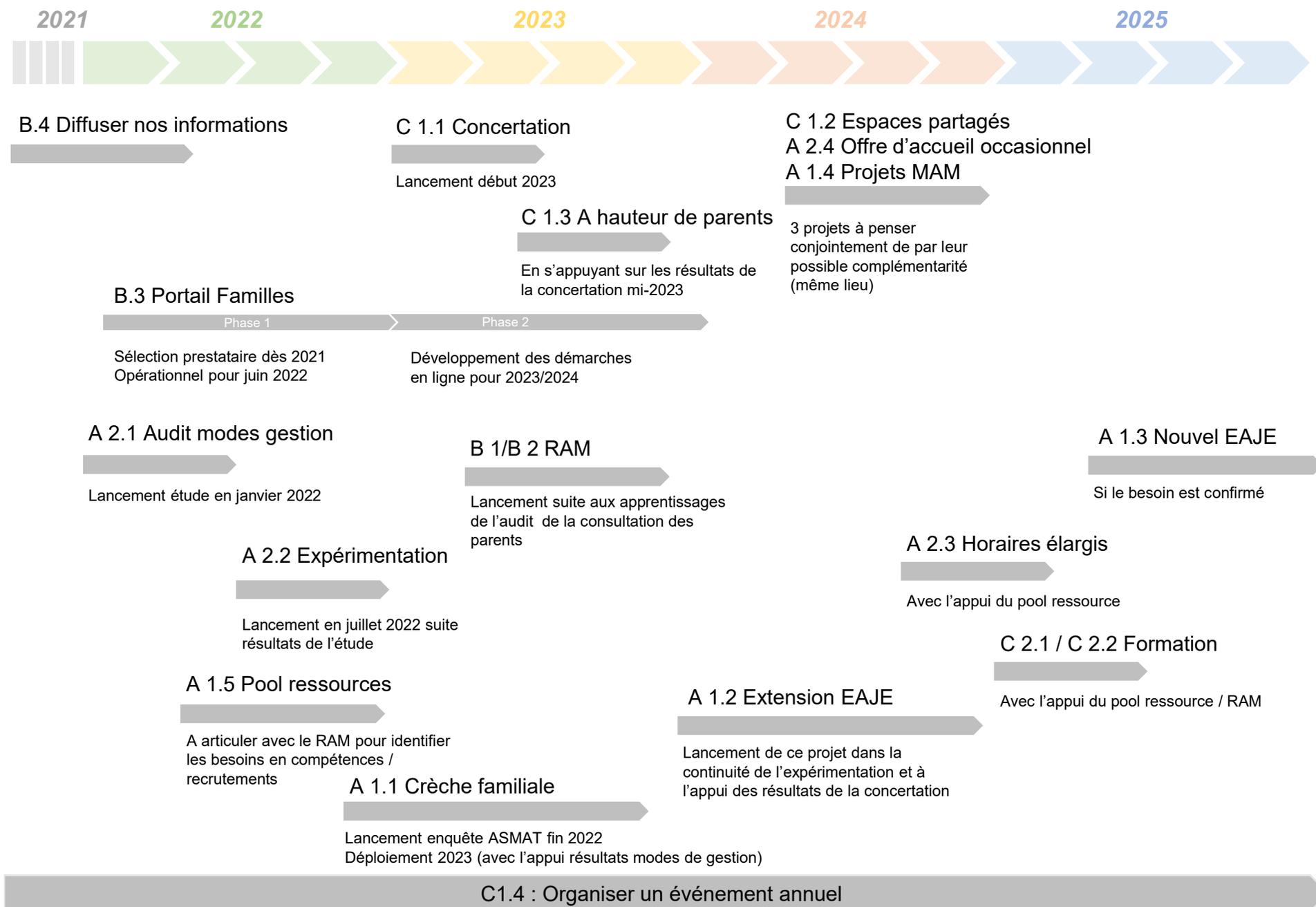
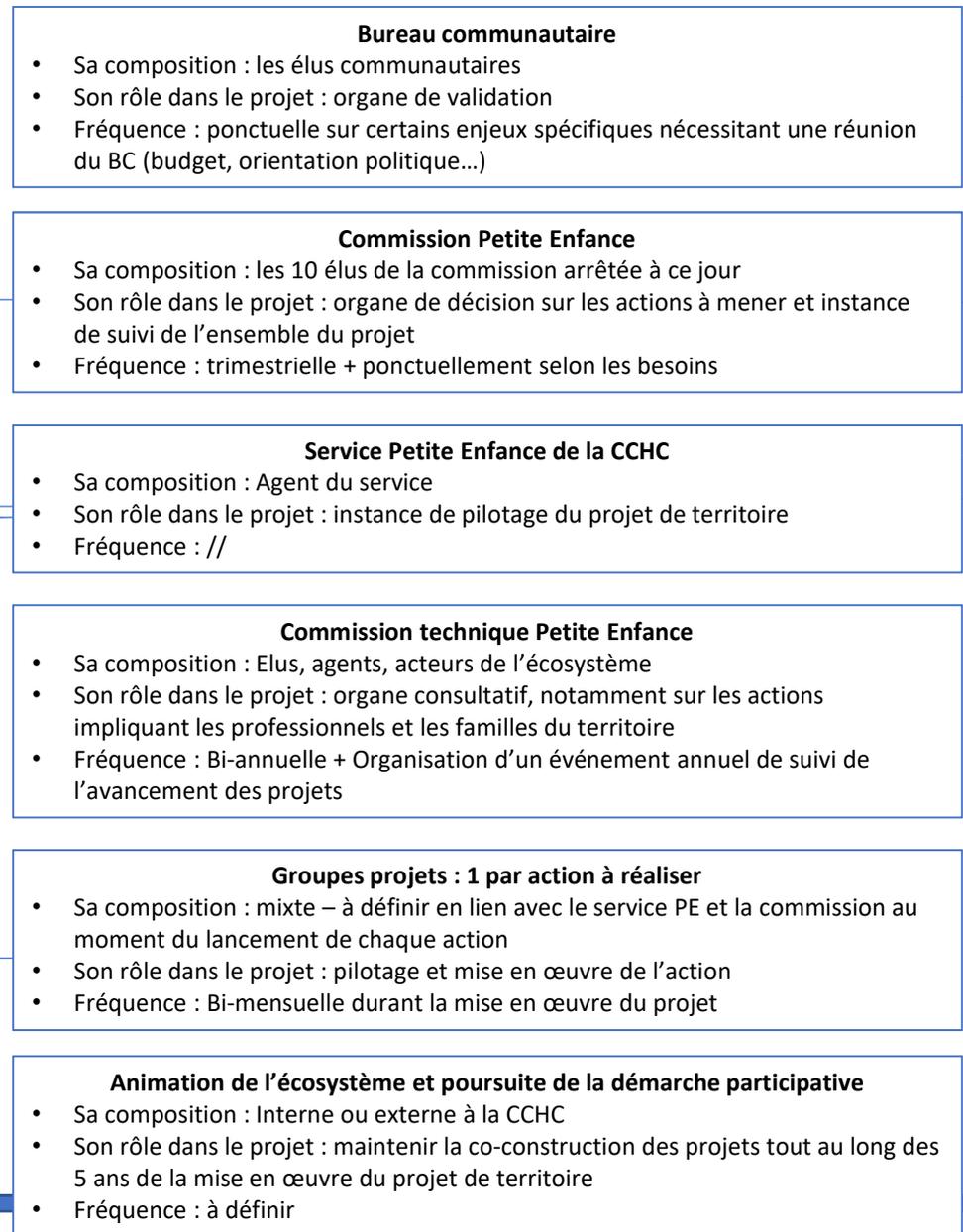


SCHÉMA DE GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE PETITE ENFANCE DE LA CCHC

Chaque instance pourra être adaptée selon les besoins spécifiques du projet. Il sera notamment important d'associer les élus au cours de la réalisation des projets

Suivi et pilotage global à l'échelle du projet de territoire

Suivi et pilotage à l'échelle de chaque action



Organisent la remontée d'information et de suivi global du projet de territoire

Travail main dans la main durant la phase mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions

Appui régulier tout au long de la mise en œuvre du projet de territoire pour poursuivre la démarche participative



MERCI

